



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or



LE MOT DU PRÉSIDENT

La campagne sous le titre «Le Printemps des Consommateurs» lancée à l'occasion de la journée mondiale du 15 mars avec pour thèmes «Consommer au naturel» et en corrélation «Jardiner au naturel», s'est poursuivie tout au long des mois d'avril et mai selon le programme prévu. Avec un grand succès comme en fait état ce bulletin.

Mais cette période a été marquée par la tenue de notre Assemblée générale annuelle, le 13 avril et vous en trouverez le compte rendu dans le présent bulletin. C'est au cours de celle-ci que nous vous avons confirmé notre intention de participer à la campagne «logement» avec pour objectif final l'élection, sous l'étiquette UFC Que Choisir, de représentants de locataires auprès du conseil d'administration des bailleurs sociaux. A ce jour 4 protocoles électoraux ont été signés et nous disposons du patrimoine de chacun (ORVITIS, Grand Dijon Habitat, SCIC Habitat, VILLEO) et des clés ou pass permettant l'accès aux boîtes aux lettres des différents immeubles nous ont été confiées.

En effet pour la constitution des listes électorales nous devons proposer selon le bailleur, 6 ou 8 locataires à parité hommes femmes. La distribution d'un flyer invitant les locataires à se porter candidat est en cours mais nécessite qu'un grand nombre d'adhérents, concernés ou non, se portent volontaires pour ces distributions sur DIJON METROPOLE mais aussi sur AUXONNE, BEAUNE, MONTBARD et SEMUR-EN-AUXOIS...

Aussi, je fais appel aux bonnes volontés, pour cette action ponctuelle, et les invite à se faire connaître auprès de l'association (contact@cotedor.ufcquechoisir.fr).

Je rappellerai qu'une telle campagne vise à mieux défendre les intérêts des consommateurs et plus précisément des locataires de bailleurs sociaux mais aussi de promouvoir l'association auprès d'un public différent souvent en difficulté pour faire valoir son bon droit.

Je terminerai ce mot en souhaitant que vous répondiez nombreux à cet appel à diffusion et que vous partagiez l'information avec le plus grand nombre, amis, parents...

A très bientôt donc.

Pierre GUILLE

SOMMAIRE

Vie associative

P. 2-8

- ▶ Le printemps des consommateurs
- ▶ Amis jardiniers...
- ▶ Compte-rendu de l'AG du 13 avril 2018

Enquête

P. 8-10

- ▶ Mystère sur l'optique...
- ▶ Circuits courts

Infos diverses

P. 10-11

- ▶ Liste des Circuits courts en Bourgogne

Remerciements

P. 11

Le printemps des consommateurs

Voici les dernières animations réalisées par l'UFC Que Choisir dans le cadre du Printemps des Consommateurs.

- le samedi 21 avril une journée consacrée aux bio et circuits courts, avec un troc de plantes à Semur-en-Auxois ;



Journée bio à Semur-en-Auxois



- le samedi 28 avril, un marché et un vide-jardin à Bellefond ;
- le samedi 19 mai, l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or avait donné rendez-vous aux habitants pour jardiner au naturel sur le Jardin Partagé «**MONT des MUSES** » rue de Montmuzard, derrière Latitude 21.



Jardin partagé "Mont-des-Muses"



Le même jour lors de la **Grande Fête de Quartier au Parc de la Colombière à Dijon** l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or tenait un stand pour rencontrer les consommateurs et échanger avec eux.



A cette occasion de nombreuses informations ont été données aux consommateurs sur comment « jardiner et consommer de manière respectueuse pour la santé et l'environnement ».

Ces différentes manifestations ont été relayées par la presse locale.

O. MAIREY



Amis Jardiniers, jardinez au naturel !

Avant de vous précipiter sur votre phytopharmacie (pour la dernière année d'autorisation de l'usage des pesticides) il est conseillé de lire le Bulletin de Santé du Végétal (B.S.V.) édité par la chambre d'agriculture chaque année culturale et périodiquement.

Un numéro est consacré au **Jardins, espaces végétalisés** et infrastructures (J.E.V.I.) est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.bourgogne.chambagri.fr/bsv-a-telecharger/bsv-parcs-jardins.html>

Le numéro 2 du 18 mai traite notamment de l'envahissante pyrale du buis.

Et aussi un numéro pour les **Légumes**, à consulter ici :

<http://www.bourgogne.chambagri.fr/bsv-a-telecharger/bsv-legumes.html>

Pensez aussi à éliminer vos anciens produits phytos dans les bacs spéciaux des déchèteries.

Pour tout conseils de jardinage au naturel, consultez les sites spécialisés :

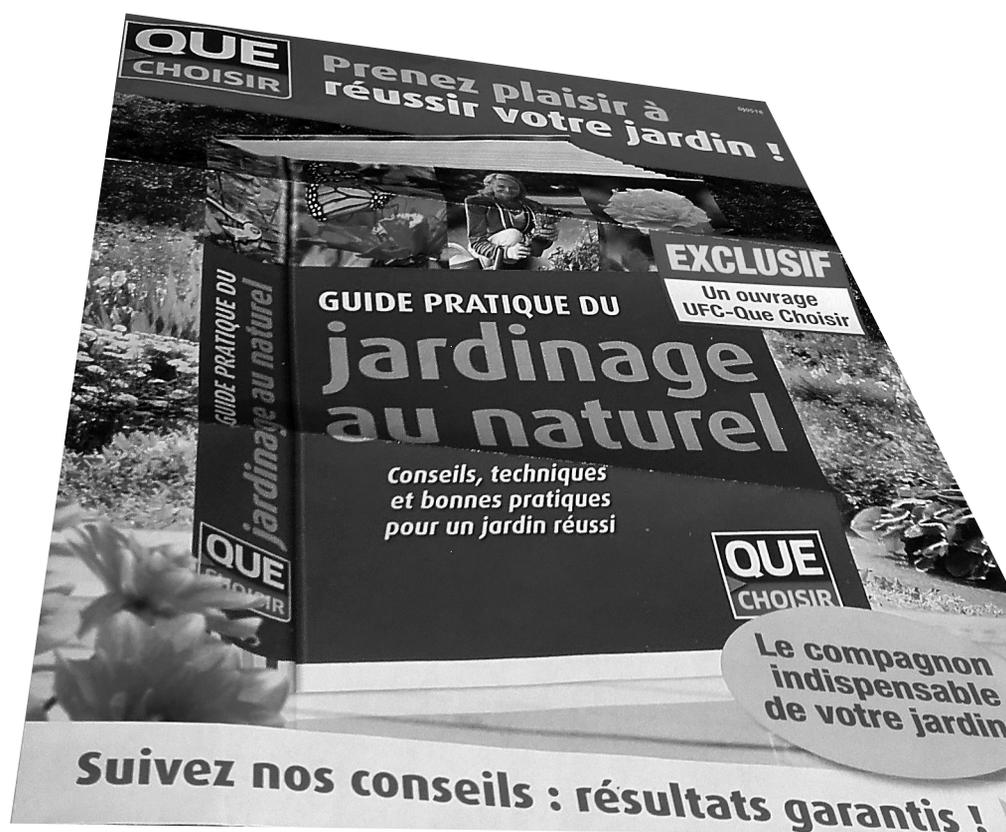
<https://www.jardiner-autrement.fr/categorie/vers-le-zero-pesticide/>

<http://jardins-dijon.forumgratuit.org/forum>

Et bien-sûr si vous suivez nos conseils préventifs et curatifs, vous gagnerez la bataille sans produit chimique de synthèse, en lisant le nouveau guide pratique du jardinage au naturel publié par la fédération UFC Que-Choisir, que l'on peut commander via l'association locale ou en ligne :

<https://kiosque.quechoisir.org/livre/5-guide-pratique-du-jardinage-au-naturel/>

G. CLEMENCIN





Compte-rendu de l'assemblée générale du 13 avril 2018

A adopté par le CA en date du 27 avril 2018

Adhérents présents : 65

Pouvoirs attribués : 92

Désignation de la présidence de séance

Le Conseil d'administration propose Odette MAIREY en qualité de Présidente. Celle-ci précise la composition du Bureau de l'Assemblée générale à savoir outre elle-même : P. GUILLE (Président), M.-C. FOURNIER (Trésorière), M. BENOIT LOPEZ en tant que secrétaire de séance et J. DECLUY à la projection de diapositives.

La présidente donne la parole au Président.

Pierre Guille, salue les adhérents présents, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à l'association.

Il mentionne la présence de notre avocat M^{me} RUTHER accompagné de M^{me} Lucie RUTHER ainsi que de celle de Maître RICHARD huissier. Il regrette l'absence de la DDPP et présente les excuses des élus qui n'ont pu venir : Mesdames et Messieurs les Maires des villes accueillant les permanences décentralisées, M. le Maire de Dijon, M. le Président de Dijon Métropole et du directeur de la DRAAF. Il précise que le président national Alain BAZOT pourra rejoindre l'AG en cours de séance. Il indique que certaines parties des Rapports seront présentées par les référents « Développement durable », « Santé » et de même par la trésorière pour les « Rapports Financiers » et les « Formations ».

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Cette année ont été enregistrés 1406 adhérents nombre sensiblement inférieur à celui de 2016 (1418) grâce notamment à une proportion toujours aussi forte de fidèles (78 %) qu'il convient de remercier ainsi que tous les bénévoles et notre salariée.

A/CONSEIL ET AIDE A LA RESOLUTION DES LITIGES. Les domaines traités ont été :

- **Construction-logement** : panneaux photovoltaïques, rénovation, aménagements intérieurs : **33 %** ;
- **Services Marchands** (commerces, activités de loisirs, tourisme et transports) : **18 %** ;

- **Banques** : 14 % ; - **Fournisseurs d'énergie et eau** : 15 % ; - **Assurances** : 6 % ;

- **Télécommunications** : 7 % - **Divers (auto, administration...)** : 7 % ;

B/ ACTIONS DE COMMUNICATION :

Notre communication s'est poursuivie au travers des volets habituels ci-après :

En interne postée sur le site à destination des bénévoles : 4 publications du Bulletin Voir et Savoir (tirage 1 600 ex) ; Rencontre des bénévoles le 18 janvier ;

Assemblée Générale de Côte-d'Or le 8 avril ; AG de l'UR UFC Bourgogne à Pouilly-en-Auxois le 10 mai, Retour sur l'AG nationale à HYERES ; du 19 au 21 mai ; Journée UR Bourgogne le 7 décembre.

Sans oublier les comptes rendus des CA et AG locales et régionales.

En externe : Emissions périodiques sur R.F Bleu Bourgogne (« les experts », 10) et sur le plateau de France 3 Bourgogne-Franche Comté (« Les matinales », 3).

Les conférences de presse à l'issue des campagnes menées ont souvent donné lieu à interviews notamment par la télévision (FR3 Bourgogne Franche Comté), Le Bien Public, RCF, Nostalgie, Radio France Bleu Bourgogne, K6FM et le Journal du Palais.

Nos dossiers de presse ont été régulièrement repris par les médias déjà cités...

Des sujets d'actualité ont été débattus avec les journalistes qui sollicitaient la position de l'UFC Que Choisir : au moment des soldes, des vacances d'été (Guides), de la rentrée scolaire (assurances mutuelles), de Noël (Guide).

Notre activité « communiqués et conférences de presses » a été riche en actualités :

Journée mondiale des Consommateurs (15 mars), Journée mondiale de l'Eau (22 mars), conférence de presse le 28 juin pour lancement de l'opération « Energiemoinscherensemble » destinée au gaz mais aussi à l'électricité, lors du lancement de la campagne « SeauS » (18 octobre), et de la nouvelle campagne « choisir son fioul » (30 novembre).

Salons, présentation, colloque, réunions spécifiques

rencontre avec la nouvelle direction de l'ARS Bourgogne Franche Comté, participation au Grandjé : le 24 septembre au Lac kir à Dijon, Rencontre annuelle avec La Poste au Centre de tri de Longvic. Intervention en milieu scolaire : le 14 novembre au Lycée St-Bénigne à Dijon, nouvelle participation à la Commission de Quartier « Chevreul-parc » depuis le 5 décembre et participation au colloque sur les données personnelles (Paris 14 décembre).

En mars 2017, l'ancien site internet www.ufcquechoisir-cotedor.org a été fermé et depuis pour accéder au nouveau site, il faut se connecter à : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr>. Dorénavant les adhérents enregistrés dans GESTAL ont accès automatiquement au site ; un mot de passe spécial a été délivré aux bénévoles pour un accès réservé. En parallèle avec notre site, vous retrouverez les informations concernant notre association de Côte-d'Or sur notre page Facebook accessible à l'adresse : « UFC-Que Choisir Côte-d'Or ».

Recrutement de Bénévoles : 5 nous ont rejoint en 2017 suite à nos appels à candidature parus dans le Bulletin et suite à la parution par France Bénévolat de plusieurs fiches de poste. Nous étions donc **51 bénévoles au 31 décembre 2017**.

CABESTAN : l'utilisation de cette plateforme nous a permis, à moindre coût, de faire parvenir à nos adhérents : 371 courriers et 532 courriels de remerciements pour ré-adhésion ; 36 courriers et 76 courriels de remerciements pour dons ; 1663 courriels pour information de possibilité d'offre couplée, et 25238 courriels d'informations sur des sujets divers comme : « Energie moins chère ensemble », « Choisir son fioul », « arnaque à la carte vitale », Appel à témoignage contre la société AB IMMO, informations sur la grande consultation nationale UFC QUE CHOISIR, « SeauS halte à la gabegie » et information sur la réglementation des Foires à l'occasion de la foire de Dijon.

C/ ENQUETES réalisées en 2017.

Cette année nous avons participé à 3 enquêtes : Relevé de prix en **magasin bio** du 18 mars au 1^{er} avril. Enquête client-mystère en **Grande Surface Alimentaire** du 3 au 17 juin. Enquête



client-mystère avec un court relevé de prix dans les magasins en **circuit court** du 30 septembre au 14 octobre.

Ces enquêtes, pour la plupart, ont été réalisées par le réseau des bénévoles enquêteurs (12 à 15) mais, lorsqu'il s'agit « d'enquêtes flash » avec saisie en ligne elles le sont par d'autres bénévoles...

Le président remercie les enquêteurs pour leur disponibilité.

D/ REPRESENTATIONS EXTERIEURES / ENVIRONNEMENT : Toujours pour représenter l'intérêt collectif des consommateurs cette année, nous avons été présents dans quelques 70 réunions.

Soit des commissions sous présidence préfectorale, des collectivités locales ou de comités d'usagers.

Le référent « développement durable et consommation responsable » déroule les activités par domaine en insistant sur les temps forts à savoir : plusieurs actions collectives, mais aussi des questions individuelles.

Réunions de Commissions départementales : CODERST, Plan déchets, arrêt CDPENAF.

Participation aux concertations locales : CLE/SAGE, CSSPL, CSS, Com° Quartiers.

Alimentation : dossier agro écologie/ Commission fédérale, États généraux de l'alimentation.

Eau : 3 campagnes très interactives, interventions en CODERST (18 dossiers captages d'eau), au combat local de consommateurs (Bussières, Bussy-la-Pesle).

Gestion déchets : plan départemental « économie circulaire », relance de l'étude REOMi.

Énergies : campagne fédérale d'informations sur Linky.

Santé environnementale : décryptage du contenu du PRSE 3 adopté en mai.

Nombreuses représentations au nom de l'UR (énergie, déchets, biodiversité, TER,...).

Il termine en remerciant les bénévoles consom'acteurs.

E/ SANTE : C'est au tour de Gérard CLEMENCIN, référent santé de dérouler les activités de ce domaine selon la présentation suivante : Quatre bénévoles ont été nommés RU (représentants des usagers) par l'Agence Régionale de Santé, dans plusieurs établissements de santé publics et privés :

- Centre de Convalescence Gériatrique à FONTAINE-LES-DIJON,

- Centre de Rééducation Fonctionnelle DIVIO à DIJON,

- Centre Hospitalier d'AUXONNE, HAD de la FEDOSAD à DIJON,

- Centre Georges François LECLERC à DIJON, Clinique SSR LA FOUGERE à VITTEAUX,

- Clinique SSR les ROSIERS à DIJON,

- Hospices Civils de BEAUNE (avec NUTTS-ST-GEORGES),

- SANTELYS (dialyse) à DIJON,

- Groupement Hospitalier Régional (GHT 21-52) et Conférence Régionale Santé et Autonomie CRSA).

Notre association est membre du bureau de l'URAASS.

Formations suivies : Organisation des urgences à Besançon, Droit des patients, Rôle des RU, Journée de concertation et d'échange des RU.

Participations : Plan Régional Santé environnement (PRSE 3), Plan Régional Santé 2018-2022 (PRS), commission « communication » de l'Agence Régionale de Santé, Journée Régionale de la Prévention-Promotion de la Santé.

Il complète celle-ci par les commentaires suivants : notre association est membre du bureau de L'URAASS, comme 62 ou 63 associations de malades ou de consommateurs. Il serait nécessaire, et c'est en cours, de trouver une solution pour que ces associations aient une voix collective pour être mieux entendues. Le Référent Régional souligne l'importance d'un sens critique sur les actions, et quelquefois se pose des questions sur leur utilité...

A propos du Plan Régional Santé (PRS) une attention particulière devra se porter sur le problème de la désertification médicale rurale.

Notre association est bien engagée avec des postes « clés » dans le domaine de la santé en Côte-d'Or. Ceci grâce à nos bénévoles « santé ».

La participation de l'utilisateur par notre biais est donc essentielle et nécessite de nouveaux bénévoles.

F/ ACTIONS DE FORMATIONS : Il est rappelé que l'Union Régionale est l'organisatrice des stages.

Pour la Côte-d'Or, 18 bénévoles ont suivi les formations suivantes : Réaliser les enquêtes nationales le 30 mars, traiter les litiges Assurances le 9 mai, Administrateur Gestal le

13 juin, traiter les litiges Ventes / Services le 5 octobre.

L'ensemble de ces formations a permis de renforcer les compétences des bénévoles, quel que soit leur domaine d'activités, leur permettant ainsi au sein de l'association locale, d'être les relais pertinents de l'expertise consumériste de l'UFC QUE CHOISIR.

G/ ACTIONS EN JUSTICE

AFFAIRES PENALES. 5 nouvelles affaires ont été recensées : 2 en matière vinicole, 2 en matières de revente de marchandises contrefaites ou à usage falsifié et 1 en matière de restauration (mise en danger de sécurité publique et des consommateurs).

Parallèlement, **4 affaires ont été soldées :** 2 en matière de pratiques commerciales trompeuses, 1 en matière de revente de marchandises contrefaites ou à usage falsifié et 1 en matière de pratiques commerciales abusives.

AFFAIRES CIVILES : Sur 28 dossiers transmis à notre avocat, 18 dossiers ont fait l'objet d'une action au civil concernant les domaines suivants : Malfaçons, annulation et résiliation de contrats/vice caché droit immobilier, bancaire et /ou de la consommation, garantie décennale et panneaux photovoltaïques.

H/ FONCTIONNEMENT INTERNE :

8 réunions du Conseil d'Administration avec réunion de Bureau intermédiaires. Chacune des réunions de CA a fait l'objet d'un compte rendu adressé à tous les membres, aux invités ponctuels et mis à la disposition de tous les bénévoles sur le site internet de l'Association Locale.

CONCLUSION : Le président termine sa présentation dans ces termes : **L'année 2017 a vu la poursuite de nos actions autour des orientations nationales et locales, tant au niveau individuel que collectives, mais toujours dans l'intérêt des consommateurs. Je tiens une nouvelle fois à saluer l'engagement humain de tous les bénévoles, quel que soit leur domaine d'activité, permanente ou occasionnelle, ainsi que de notre salariée.**

Tous ensembles nous permettons à notre association de poursuivre ses actions en toute indépendance et avec la plus grande rigueur.

La Présidente de séance donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions.



Un adhérent aborde les dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins : ce qui est autorisé, comment ? G. LARCHE rappelle que la loi les permet, à condition qu'ils soient raisonnables et demandés avant l'acte ou la consultation. Les demandes des médecins d'être réglés en espèces exceptionnelles) sont à priori illégales, car certainement pas déclarées au fisc...

Un autre adhérent a précisé qu'il y a un réseau de dentistes mutualistes sur Dijon. PG insiste sur la nécessité de faire faire plusieurs devis.

Une 3^{ème} question a été posée au sujet des coûts de l'énergie photovoltaïque, et G. CLEMENCIN a conseillé d'aller au point info-énergie pour faire juger de la pertinence des devis.

Les questions étant terminées, la présidente de séance passe au vote.

Le Rapport d'Activités 2017 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2017.

Il est présenté par la trésorière, M.-C. FOURNIER selon le déroulement suivant :

LES RESULTATS : Nous avons réussi à maîtriser nos dépenses puisque nous terminons l'exercice avec un faible résultat néanmoins positif.

LES CHARGES : Elles sont constantes et s'élèvent à **76 868,71 €**.

LES PRODUITS : Ils représentent **77 000,73 € dont notamment** : la subvention de la DGCCRF : **2 116,08 €**, la subvention du Conseil Départemental : **3 000 €**, l'attribution de dommages intérêts : **7 869,45 €**, l'abandon de créances des bénévoles : **7 653,06 €** et dons des adhérents : **4 775,45 €**.

La trésorière adresse ses remerciements à la Ville de Dijon pour la mise à disposition gratuite des locaux et au Conseil Départemental pour le montant alloué qui a permis notamment d'entamer le renouvellement du parc informatique.

Pour finir la Trésorière remercie vivement les bénévoles de leur choix d'abandon de créances et les adhérents pour leurs dons et demande à l'Assemblée Générale de lui donner quitus pour sa gestion.

Avant de passer au vote, la présidente de séance donne la parole à la salle.

Une question a été posée sur le montant des cotisations des adhérents. MCF a précisé qu'elles sont comptabilisées dans les produits et a présenté les tableaux du compte de résultats. Elle a invité les personnes qui le souhaitent à prendre une photocopie du Rapport

financier 2017 (sur la table d'accueil de l'AG).

Une question a été posée sur la possibilité d'envoyer la revue trimestrielle « V&S » par mail pour limiter les frais postaux. Régis Vergnes et Odette Mairey répondent qu'un sondage auprès des adhérents a fait ressortir qu'une majorité d'entre eux préfèrent la formule papier. De toute façon le tarif de l'abonnement couvre les frais d'impression et d'envoi de la revue.

Le Rapport Financier 2017, mis au vote, est adopté à l'unanimité.

La trésorière enchaîne avec la présentation du Budget prévisionnel.

BUDGET PREVISIONNEL

LES CHARGES : calculées sur la base de l'exercice précédent, les charges s'élèvent à 78 100 €, dont 8 000 € de reversement des parts fédérales (5,70 €/adhésion ou réadhésion).

LES PRODUITS comprennent : la subvention de la DGCCRF espérée à hauteur de 2 000 €, la subvention accordée par le Conseil Départemental est de 3 000 €, les DI obtenus en justice sont évalués à 8000€, les abandons de créances des bénévoles représentent 8 000 € et les dons des adhérents sont attendus à hauteur de 5 000 €.

Une nouvelle fois la trésorière adresse ses remerciements à la Ville de Dijon pour la mise à disposition gratuite des locaux et au Conseil Départemental pour le montant alloué.

Elle conclut sa présentation en disant que l'équilibre ainsi obtenu permet de maintenir les montants actuels des cotisations, et indique qu'à l'occasion du « Printemps des consommateurs », la cotisation de primo-adhésion a été proposée du 15 au 17 mars à 30 €.

La présidente donne la parole à la salle et en l'absence de questions passe au vote.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

La parole est alors donnée à Richard COURTOT, en tant que Président de la Commission électorale, pour rappeler les modalités des élections sachant que **7 sièges** sont à pourvoir (dont 5 pour un mandat de 3 ans et 2 sièges pour mandat de 1 an) : scrutin plurinominal à un tour, pour le vote par procuration : 5 mandats maximum, cas de nullité du bulletin : signe distinctif, plus de noms que de sièges à pourvoir et rédigé sur papier libre. Enfin au niveau de l'attribution des durées de mandat : celles-ci sont attribuées en fonction du nombre décroissant des voix obtenues. En cas d'égalité de voix : tirage au sort.

Ensuite il donne la liste des candidats au nombre de 6 (aucune candidature pour le septième poste) : Alain BAZOT, Joël DECLUY, Marie-Claire FOURNIER, Jack HERITIER, Gérard LARCHE et Jean-Marc NARBONI.

Chaque candidat est invité à se présenter et à préciser le pourquoi de sa candidature.

Il est précisé que le vote aura lieu à bulletin secret pendant la présentation du Rapport d'Orientation.

P. GUILLE présente le **RAPPORT D'ORIENTATION**.

Fidéliser nos adhérents et en accueillir de nouveaux reste notre leitmotiv.

Notre objectif réaliste est de **1 400 adhérents**, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Rapport d'Orientation national 2017/2022 adopté en mai dernier.

A/ FONCTIONNEMENT INTERNE

1) - Accueil, conseils et aide à la résolution de litiges : Nos activités en tant que « consom'acteurs » ne sont possibles qu'avec un nombre important de bénévoles, d'où notre appel renouvelé à bénévolat dans tous les domaines : enquêtes, représentations, communication, informatique dans le cadre de l'évolution de nos méthodes de gestion et de nouvelles formes d'accompagnement pour la résolution de litiges.

Les nouvelles formes d'accueil en ligne de 2017 sont aujourd'hui totalement opérationnelles et nous permettent d'envisager plus sereinement le « traitement des litiges en ligne ».

Poursuite de l'enrichissement de notre site internet <https://cotedor.ufcquechoisir.fr>

2) - Fichier GESTAL : sécuriser et améliorer l'appropriation de l'outil notamment par les nouveaux bénévoles. Utilisation d'un nouveau routeur pour remplacer CABESTAN.

3) - Permanences décentralisées : L'intérêt des consommateurs pour cette aide apportée localement, nous conduira à poursuivre notre présence sur Auxonne, Beaune, Montbard et Semur-en-Auxois. Nous gardons toujours l'espoir d'en ouvrir une sur Châtillon-sur-Seine.

B/ ACTIONS DE COMMUNICATION : Echanges avec les bénévoles lors de commissions spécialisées ou d'autres rencontres comme le 11 janvier dernier, à l'occasion des Vœux 2018, partage de la vie de l'AL avec nos adhérents, suite à l'adoption des statuts du 11 janvier, participations aux différentes campagnes : « Le Printemps des



Consommateurs » le 15 mars sur les thèmes « Consommer et Jardiner au naturel » et le 22 mars « Journée mondiale de l'eau » dans la poursuite de « SeauS halte au gaspillage de l'eau »,

Nouvelle campagne « Logement » visant à représenter les locataires auprès des « Bailleurs sociaux »,

Poursuite des actions récurrentes, telles que campagnes nationales, bulletin Voir et Savoir, émissions de radio et de télévision, interviews, conférences et communiqués de presse, tables rondes, forums et gestion du site internet et de la page Facebook.

Lancement des rendez-vous Conso et Arnaques.

C/REPRESENTATIONS EXTERIEURES : « DEVELOPPEMENT DURABLE & CONSOMMATION RESPONSABLE »

G. CLEMENCIN indique que notre feuille de route 2018 tient dans les objectifs du rapport d'orientations fédéral 2017-2022, autour de la qualité de l'eau, de la gestion des déchets et de l'impact sur la santé des activités qui nous entourent, ainsi que des produits d'usage quotidien et de l'alimentation.

Alimentation : suite aux EGA, agir pour la qualité nutritionnelle, la consommation au naturel.

Eau : alerte maximale sur la protection de la ressource (campagnes fédé, recours Coderst).

RV Conso : relancer les actions éducatives « alimentation-santé » et le « nutriscore ».

Déchets : diffuser l'étude REOMi et contribuer aux stratégies pour l'économie circulaire.

Energies : relayer les campagnes/pétitions sur les compteurs communicant Santé-environnement (PRSE3) : campagnes sur les cosmétiques, vigilance qualité air de l'air.

Services au public : suivi du schéma départemental, comités de lignes ferroviaires T.E.R.

Il conclut en invitant les adhérents à venir nous rejoindre sur les thèmes qui nous mobilisent et passe le micro à G. LARCHE pour les orientations santé.

D/ SANTE - Il devient plus que jamais nécessaire de remettre le patient au cœur des débats et cela restera notre rôle, au travers de :

- **nos participations** en tant que RU, au PRSE3 et au PRS,

- **nos communications** : poursuite de la distribution de la plaquette « Santé », articles spécifiques dans notre bulletin Voir et Savoir sur l'évolution du système de santé.

Reprise sur notre site internet et notre page Facebook d'articles du mensuel Que Choisir Santé.

Nos actions : enquêtes sur la santé, intervention au sein de l'URAASS/UNAASS, nouvelles formations (RU, nouvelle loi de santé, éthique, fin de vie, maladies nosocomiales, etc...),

Recrutement de nouveaux bénévoles pour être présents dans de nouveaux établissements (Hôpital d'AUXONNE et Centre de Convalescence Gériatrique de FONTAINE-LES-DIJON),

Nomination à la CCI (commission de conciliation et d'indemnisation), ce qui vient d'être acquis, échanges d'expériences lors de la « Commission Santé ».

En qualité de référent régional Bourgogne France Comté ? G. LARCHE précise les nouveaux thèmes qui seront suivis : défi du vieillissement et des maladies chroniques, déserts médicaux compensés par renforcement des soins primaires (maison de santé pluri-professionnelle), recomposition hospitalière à travers l'approche parcours de santé (hospitalisation à domicile).

Quatre orientations : choix de la prévention, organisation des soins autour des patients (égal accès) à travers l'approche parcours), maîtrise des coûts et développement de l'efficacité, et respect de la démocratie sanitaire.

Il conclut en indiquant que le PRSanté vient d'être refusé en l'état par les élus régionaux conduisant l'ARS à revoir sa copie et d'illustrer ses propos avec les problèmes soulevés par les communes rurales du fait de la fermeture de services et même d'établissements.

E/ ENQUETES. Trois enquêtes ont déjà été réalisées : relevé de prix en GSA du 20 janvier au 3 février, mini enquête devis optique entre le 1^{er} et le 8 février, nouvelle enquête relevé de prix du 24 mars au 7 avril.

Les enquêtes de terrain sont efficaces dans la mesure où elles concernent l'ensemble du département, d'où notre **recherche de nouveaux enquêteurs** sur le secteur de Châtillon-sur-Seine.

Pour certaines enquêtes « Flash » ou « Internet », la participation des bénévoles exerçant une autre activité au sein de l'Al sera sollicitée.

Compte tenu de la complexité de certaines, l'objectif de disposer de « **binômes enquêteurs** » reste d'actualité notamment à l'extérieur de l'agglomération de Dijon.

F/ ACTIONS DE FORMATION. La formation en ligne ou e-formation vient compléter et enrichir notre dispositif habituel et présentiel.

Programme des formations. Déjà réalisées « Découverte » le 23 mars, « Accueil » le 6 avril ; dates à fixer pour « Etre Consom'acteurs », « Litiges Immobiliers » et « Animer des interventions pédagogiques pour le grand public ».

G/ ACTIONS EN JUSTICE. Suite des affaires :

Les jugements intervenus en 2017 ont reconnu le bien fondé de notre constitution de partie civile en nous accordant des dommages et intérêts conséquents.

Sont prévus la rencontre avec le Procureur ainsi que le Substitut en charge des affaires « consommation » et « développement durable », la poursuite de nos échanges d'informations avec la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) dans l'intérêt collectif des consommateurs.

Par ailleurs sera poursuivie notre collaboration avec notre Avocat et notre Huissier.

Le président, P. GUILLE, conclut la présentation des orientations 2018 en ces termes : **quels que soient les domaines de nos activités, soyez sûrs de l'engagement de tous nos bénévoles pour atteindre ces objectifs mais nous comptons aussi sur vous, nos adhérents, pour nous accompagner dans toutes nos actions au bénéfice de tous les consom'acteurs de Côte-d'Or.**

Le rapport d'orientations 2018 est adopté.

Avant la publication des résultats des élections, la parole est donnée à Alain BAZOT en tant qu'Administrateur de notre association et en qualité de Président national.

Celui-ci rappelle effectivement son attachement à notre association et indique la situation de l'UFC Que Choisir telle qu'elle apparaît à la veille de l'AG nationale : il annoncera de bons résultats pour une association dynamique, qui marche bien, avec des abonnés fidèles, une croissance à deux chiffres du nombre d'abonnés en ligne et de bons résultats généraux quant au nombre d'adhérents.

Alain Bazot parle du lancement de l'application « QuelCosmetic », gratuite pour les internautes car financée par un fond de dotation fédéral. Cette appli est très bien notée par les réseaux sociaux, et a été sélectionnée par les étudiants de l'ESSEC pour la finale du prix de



l'innovation de la consommation dont les résultats sont attendus...

Il insiste sur le pouvoir du consommateur par le « non-achat », et la pression donnée aux fabricants ou aux commerçants par le jugement de Que Choisir.

Par ailleurs il indique que L'UFC Que Choisir s'est aperçue que la gestion faite par EDF de son parc nucléaire en cas de forte demande conduit à augmenter par tous les fournisseurs le prix de l'électricité. L'affaire, portée à la connaissance du public, est en cours pour avoir une explication sur la réalité des prix. Quant à la facturation aux particuliers du compteur Linky, autre

sujet d'actualité, la politique de la Fédération est de prendre en considération l'avis de la Cours des Comptes, d'où l'invitation à signer la pétition contre la participation financière qui sera demandée aux consommateurs pour compenser la mise en place de ce compteur qui est bien loin d'être « communicant ».

Pierre GUILLE remercie Alain BAZOT pour ces informations.

La présidente de séance invite le Président de la Commission électorale à proclamer les résultats de l'élection des candidats au Conseil d'administration.

Sur 157 votes exprimés, ont obtenu le nombres de voix suivant : M.-C. FOURNIER (145), A. BAZOT(144), J. DECLUY (140), J.-M. NARBONI (130), G. LARCHE (125) et J. HERITIER (118), de ce fait les 5 premiers sont élus pour un mandat de 3 ans et J. HERITIER pour un mandat d'un an.

La présidente déclare alors la clôture des travaux de l'assemblée générale et invite les participants à partager un moment de convivialité autour d'un buffet.

UFC Que Choisir de Côte-d'Or

Tél. : 03 80 43 84 56

Adresse Postale : UFC Que Choisir de Côte-d'Or - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 Dijon

E-mail : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr - Site : www.cotedor.ufcquechoisir.fr

Membres du Bureau :

Président : Pierre Guille

Trésorière : Marie-Claire Fournier

Trésorier Adjoint : Régis Vergnes

Vice-Présidente : Odette Mairey

Secrétaire : Joël Decluy

Secrétaire Adjoint : Richard Courtot

Membres du Conseil d'Administration :

Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Gérard Clémencin - Richard Courtot - Joël Decluy - Marie-Claire Fournier - Pierre Guille - Jacques Héritier - Gérard Larché - Marcel Louvet - Odette Mairey - Michel Moreau - Jean-Marc Narboni - Régis Vergnes

Service Administratif : Sophie Darmigny

Directeur de publication : Pierre Guille

Imprimeur : ICO - 17-19, rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 50 92 70

Enquête

Optique, enquête-mystère en magasins

Entre le 1^{er} et le 8 février dernier, 10 enquêteurs-mystère, dont 1 en Côte-d'Or, ont visité 61 magasins d'optique munis leur ordonnance individuelle datée de moins de 3 ans, pour de nouvelles lunettes. Ils ont obtenus 92 devis.

Sur la base de ces visites, l'UFC Que Choisir a pu constater que **les devis sont insuffisamment détaillés**. Si la marque du fabricant est systématiquement indiquée, la génération des verres, facteur déterminant du prix des progressifs, n'est jamais précisée ni même (pratiquement) explicitée. Un

verre peut subir plusieurs traitements susceptibles d'impacter son prix. Cependant seuls 21 devis sur 92 les détaillent. L'amincissement du verre n'est mentionné que dans 69 % des devis.

Les tarifs proposés sont très variables, et ce pour une même correction. Pour les verres progressifs, on note un surcoût de 85 % entre le devis le meilleur marché spontanément proposé et le plus onéreux, et un surcoût de 53 % pour les verres unifocaux. Quand les enquêteurs sollicitaient un 2^{ème} avis pour une offre moins chère, 60 % se

sont vu proposer des offres alternatives, avec des baisses de tarif de 30 % en moyenne par verre. 15 % des opticiens se sont limités à des baisses de tarifs minimales en rognant sur les traitements (amincissement, antireflet, etc...) et 25 % n'ont rien proposé. Seuls 12 % des opticiens ont présenté des offres de base (certains les font même figurer en bas de tous leurs devis). Ces tarifs s'avéraient alors très en retrait des offres initiales avec une économie moyenne de 71 %.

Michèle BENOIT-LOPEZ
Coordinatrice Enquêtes





Enquête circuits courts

Face aux divers questionnements suscités par la tendance « circuits courts », l'UFC Que Choisir a souhaité faire le point sur le coût de ces produits, et leur surcoût éventuel par rapport à d'autres canaux traditionnels, à savoir le commerce de proximité (primeurs) et la grande distribution.

Pour cela, le réseau national d'enquêteurs-bénévoles a été sollicité du 30 septembre au 14 octobre 2017 pour se rendre pour la première fois en magasins de producteurs et chez des primeurs, avec un questionnaire portant sur l'assortiment des produits, le magasin en lui-même et les prix

d'un panier de 15 fruits et légumes de saison produits en agriculture traditionnelle ou biologique. En parallèle de ces visites, l'UFC Que Choisir a réalisé des relevés de prix en grande distribution via les sites drive des enseignes.

Les circuits courts ont pour définition de mettre directement en relation les producteurs et les consommateurs, avec au maximum un intermédiaire. Selon l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, sur 100 € dépensés en Grande Surface Alimentaire (GSA), 37,60 reviennent aux supermarchés,

13,20 à l'industrie agroalimentaire et 8,20 aux agriculteurs. Moins d'intermédiaires, c'est potentiellement une rémunération plus élevée pour les producteurs, et, à priori, des prix plus bas pour les consommateurs.

PRODUITS ET ACHALANDAGE

S'agissant des catégories de produits vendus, les magasins de producteurs ne se cantonnent pas qu'aux fruits et légumes. Ils proposent bien souvent un assortiment plus large, tel que :

	AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Miels et confitures	79 %	31 %
Boissons non alcoolisées	77 %	33 %
Crèmerie	75 %	32 %
Boissons alcoolisées	75 %	29 %
Viandes	74 %	23 %
Œufs	67 %	30 %
Huile, vinaigre, épices, condiments...	62 %	28 %

Chez les primeurs l'heure est aussi à la diversification :

	AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Boissons non alcoolisées	74 %	7 %
Miels et confitures	59 %	7 %
Huile, vinaigre, épices, condiments	56 %	5 %
Crèmerie	52 %	5 %

En terme d'achalandage des rayons, 77 % des magasins visités ont des rayonnages pleins aux trois-quarts ou plus, 17 % ont des rayonnages à moitié pleins et 6 % sont pleins au quart. Les primeurs font mieux que les magasins de producteurs, avec 86 % de leurs rayons aux trois-quarts pleins, contre 75 % pour les seconds.

Nos enquêteurs se sont ensuite penchés plus spécifiquement sur le nombre de variétés de pommes proposées à la vente. Ces résultats confirment le point mis en évidence précédemment : les primeurs sont effectivement mieux achalandés que les magasins de producteurs s'agissant des pommes conventionnelles, avec 6 variétés contre 4. Pour comparaison, l'enquête de l'UFC Que Choisir de juin 2017 sur la qualité des services en GSA rapporte

que ces dernières proposent en moyenne 8 variétés de pommes conventionnelles différentes, les plaçant devant les primeurs et les magasins de producteurs. S'agissant du bio, les magasins de producteurs n'ont rien à envier à la grande distribution, puisque l'offre y est équivalente, à raison de 1,3 variétés en moyenne. En revanche les primeurs bio sont moins bons, avec 0,6 variété seulement.

Enfin, les enquêteurs ont pu constater des produits en rupture de stock dans 3 cas sur 10 en magasin de producteurs, et 1 cas sur 10 chez les primeurs.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES PANIERS

Premier fait marquant, les produits issus de l'agriculture conventionnelle demeurent incontournables, et plus

faciles à trouver que ceux issus de la filière bio.

En conventionnel, les commerces de proximité, à savoir les primeurs, restent indubitablement les mieux achalandés pour les fruits et légumes, avec un taux de disponibilité s'élevant à 76 %. Les magasins de producteurs sont aussi bien achalandés que les grandes surfaces, avec des taux de disponibilité respectifs de 41 et 40 %. A contrario, les primeurs sont très mauvais sur l'assortiment bio, à tel point que nous n'avons pas pu publier d'indice de prix, faute d'observations suffisantes. Les magasins de producteurs, de même que la grande distribution, sont quant à eux ex-aequo (16 %) sur la disponibilité des produits bio.

Enquête (suite)



RAYONS ET ORGANISATION

77 % des points de vente visités disposent d'un **parking**. Parmi eux, peu de primeurs, comme on pouvait s'en douter compte tenu des zones d'implantation de ce type de magasins.

S'agissant de l'**aspect général**, les magasins de producteurs sont globalement plus récents et mieux entretenus que ceux des primeurs. Pour comparaison, l'enquête de juin 2017 placerait les grandes surfaces à mi-chemin entre les deux.

Nos enquêteurs ont jugé bonne ou très bonne la **propreté** dans 98 % des magasins visités. Pour rappel, 97 % des GSA étaient jugées favorablement sur ce critère dans l'enquête de juin 2017.

La **circulation dans les allées** ne pose pas de problème pour nos enquêteurs-mystère. Ils la jugent très positivement à 89 %, toutes visites confondues.

Point important dans tout commerce, l'**amabilité des vendeurs**. Quelque soit le type de magasin, nos enquêteurs ont été très bien reçus. Au détour de cette visite, les enquêteurs-bénévoles se sont enquis de l'origine des vendeurs dans les magasins de producteurs. Dans 31 % des cas, il s'agit d'agriculteurs qui se relaient à la caisse, dans 34 % de

vendeurs dédiés et dans 24 % des cas il s'agit des deux. Pour 11 % des magasins, nos enquêteurs n'ont pas pu savoir.

Dernier point important de la visite, le critère de la **recommandation**. Il est excellent, 95 % dont 58 % de « oui tout à fait » pour les magasins de producteurs, et 85 % dont 34 % de « oui tout à fait » pour les primeurs. Rappelons que l'enquête de juin 2017 avait retenu respectivement 90 % dont 33 % de complètement satisfaits pour ces critères.

PRIX DES PANIERS

Préalablement au relevé de prix, nos enquêteurs se sont intéressés à l'affichage. Primeurs et magasins de producteurs confondus, 77 % des magasins visités affichent les prix sur l'ensemble des produits présents, 18 % les affichent sur les 3/4 des produits, 4 % sur la moitié et 1 % sur moins de produits. Les différences d'affichage entre les canaux ne sont pas significatives.

En agriculture conventionnelle, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le bien manger n'est pas synonyme de surcoût. C'est en magasin de producteurs qu'on trouve le meilleur prix : notre panier moyen y coûte 40 €, contre 41 en grande distribution. Chez

les primeurs, ce même panier coûte en moyenne 45 €. C'est 13 % de plus qu'en magasin de producteurs. Les commerces de proximité seraient-ils en phase d'être dépassés ?

En agriculture biologique, une fois encore, les magasins de producteurs tirent leur épingle du jeu. Compétitifs sur le bio, notre panier coûte 52 €, soit 27 % de moins qu'en grande distribution (66 €). L'UFC Que Choisir avait déjà constaté la faible compétitivité des GSA en matière de fruits et légumes bio dans l'enquête-prix bio de janv/fév 2017. Le panier de fruits et légumes coûtait deux fois plus cher en grande distribution qu'en magasins bio spécialisés, témoignant ainsi des limites de la grande distribution s'agissant des négociations avec les petits producteurs.

Quant aux primeurs, ils n'ont hélas pas pu être intégrés aux analyses, faute de relevés suffisants.

Voici les résultats pour notre département :

	Appréciation du magasin	Indice de disponibilité panier conventionnel	Indice de prix panier conventionnel
MULTIFERM Asnières-lès-Dijon	***		
FRAIS D'ICI Chenôve	***		**
LA CORBEILLE AUX SAVEURS Chevigny-Saint-Sauveur	**	**	*

*** Très bon ** Bon * moyen

Lors de cette enquête, le rôle de « client-mystère » a été particulièrement difficile à jouer. Nos enquêteurs n'ont pas toujours pu, malgré leur bonne volonté et leur compétence, répondre aux questionnaires de façon suffisamment

complète pour qu'ils soient tous exploitables. Compte-tenu aussi de la répartition géographique des enquêteurs dans le département, ceci explique le petit nombre d'enseignes figurants dans ces résultats. Nous remercions les

enquêteurs pour leur implication, même si elle n'est pas très visible cette fois-ci.

Michèle BENOIT-LOPEZ
Coordinatrice Enquêtes

Infos diverses



S'APPROVISIONNER
BIO OU LOCAL
QUELS CIRCUITS COURTS
EN CÔTE-D'OR ?

AU MARCHÉ

Liste des marchés en Côte-d'Or
<http://foiresetmarches.com/evenement/bourgogne/cotedor/agenda.html>

5 marchés réguliers «Bio, Bien-être, Écologie» : Beaune, Châtillon, Chenôve, Montbard, Semur-en-Auxois.

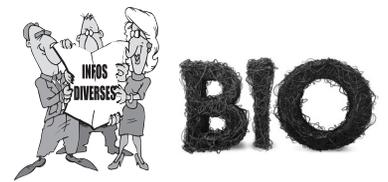
Des producteurs locaux bio présents sur de nombreux marchés : http://www.biobourgogne-vitrine.org/sur-un-marche-une-foire_m3.php

DANS LES MAGASINS DES PRODUCTEURS

MULTIFERM : depuis Mars 2007, magasin créé par 14 producteurs associés.

Rue de Bellefond 21380 Asnières-lès-Dijon - Tel. 03 80 23 97 18
http://magasin-de-producteurs.fr/shop.php?id_shop=336

Au magasin des Producteurs «bio» sur le site : http://www.biobourgogne-vitrine.org/magasins-points-vente-collectifs-producteurs_m4.php



AUPRÈS DE L'ASSOCIATION «JUN JARDIN DE COCAGNE»

GRENOBLE, 55, rue du Viaduc - 21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE - 03 80 91 06 48 - Mail : gren2@wanadoo.fr

Jardin Pré Vert Chantier d'insertion Pré Vert/Croix-Rouge Française - Bd de la Croix Saint-Martin - 21800 QUETIGNY (15 points de dépôt sur Dijon) - Tél./Fax : 03 80 46 59 58 - Mail : prevert.quetigny@croix-rouge.fr

Facebook :

/Jardinprevertcroixrougefrancaise/

DANS UNE AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) <http://reseau-amap.org/amap-21.htm>, <https://www.avenir-bio.fr/amap,cote-d-or,21.html>

Lieux de distribution (22) :

Arc-sur-Tille : AMAP «Les paniers de l'Oeil Ouvert» (Sylvie LEMAIRE, -06 81 57 26 46), Auxonne : «AMAP Les Paniers de Bonaparte» (Arlette YOT, Armel MARTIN -06 09 47 41 02) ; Beaune : «AMAP Primo-panier» (Carole GUERLACH-DUVAL -03 80 26 57 10) ; Breigny-les-Norges : «AMAP des Vanrennes» (Stéphan NEDELJKOVITCH -03 80 23 39 74) ; Charrey-sur-Saône : «AMAP les Paniers de la Vouge» ("La Chtiote Ferme du Gillot" -13, route de Bonnencontre) ; Dijon/Cinéma Eldorado : «AMAP du Pré Velot» (tél. : 03 80 31 40 91) ; Dijon/ Centre social Balzac «Les Paniers d'Honoré» ; Dijon/ Ecole Dampierre : «Les Paniers de la Chouette» ; Dijon/centre social Bourroches : Les Jardin de Virgile (bio : Pierre LOPEZ -03 80 45 33 73) ; Dijon/MJC Bourroches «Les lulgumes bio» (MAGNIER -09 51 37 02 89) ; Dijon/Salle des Chantalistes : «Les Paniers de Beauchêne» (Borlot Sondarva Sabrina -06 31 75 42 87) ; Dijon/ Centre social du Parc : «Les paniers de la Colombière» (Marina Curie Séguin) ; Dijon/ Latitude 21 «Les jardins de Capucine» ; Genlis/ Salle Prieur : «AMAP des Equinoxes» (Françoise Voisin -03 80 10 23 81) ; Marsannay-la-Côte/local Associations :

«AMAP Marsabio» Montbard : «Comptoir de l'AMAP» (Chevreau Clotilde -09 54 94 91 36) ; Plombières «Amap de Plombières» (Cheval JC -03 80 41 83 50) ; Pouilly-en-Auxois/Centre social : «Le Panier Pollien» (FAIVRET Marjorie -06 61 99 71 69) ; Saint-Seine-L'Abbaye : «AMAP Les Papilles de l'Abbaye» (Véronique GUITTON -06 80 85 51 73) ; Santenay : «Du Bio pour être Santenay're!» ; Sombornon/Salle polyvalente : «AMAPPI» (Anne Loones -06 51 79 59 29) ; Velars-sur-Ouche : «Les paniers de la Vallée/Salle polyvalente (PLANTAMP Odile -06 86 78 52 89)

À LA FERME

Vente directe à la ferme : dans le réseau «Bienvenue à la ferme» <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgogne/cote-d-or/recherche/produits-fermiers/2651> dont 4 en Bio : Chemin-d'Aisey, Nuits-St-Georges, Sacquenay, Villebichot.

Le réseau «Bio et local c'est l'idéal» : http://www.biobourgogne-vitrine.org/catalogues/catalogue_4.php

Liste des producteurs bio :

http://www.biobourgogne-itrine.org/cote-d-or_z21.php

SUR INTERNET

Producteurs BioBourgogne :

http://www.biobourgogne-vitrine.org/par-internet-correspondance_m6.php

La Ruche Qui Dit Oui : 18 ruches autour de Dijon - <https://laruchequiditoui.fr/fr/assemblees#15/47.3220/5.0415>

Locavor : 13 points de vente

<https://locavor.fr/annuaire-drive-de-produits-locaux-en-circuit-court?q=Dijon-21000>

Drive fermier Côte-d'Or » : 3, rue Léon Delessard - 21000 DIJON (Tél. : 07 85 76 13 52 - Port. : 07 85 76 13 52)

<http://www.drive-fermier.fr/21/>

Groupement de producteurs bio livrant des paniers : «De la Terre à l'Assiette» à Auxonne -06 83 55 41 42

<http://www.de-la-terre-a-lassiette.fr/>

Drive grande distribution :

<https://courses-en-ligne.carrefour.fr/region/bourgogne-champagne>

<https://www.magasins-u.com/u-drive>

<http://www.casinodrive.fr>

<https://www.leclercdrive.fr/>

<https://drive.intermarche.com...>

DANS LA GRANDE DISTRIBUTION et LES BOUTIQUES SPÉCIALISÉES

Plusieurs enseignes de la grande distribution vendent des produits en circuits courts et issus de l'agriculture biologique locale :

Carrefour («Reflets de France», «Carrefour BIO», «Filière Qualité Carrefour»), Intermarché (gamme Bio des Mousquetaires), Leclerc («Les Alliances Locales», «Biovillages») ; Magasins U («U de Bourgogne», «U Bio»), Casino («Le meilleur d'ici», «Casino Ça Vient d'Ici», «Casino Bio»),...

Vérifier le lieu de production (Lire les étiquettes).

Magasins spécialisés :

Ahuy : «Terres Bio» (Biocoop) ; Beaune : «L'Odysée Bio» ; Chenôve : «Frais d'Ici», «Croc'Nature» ; Dijon : «La Vie Saine», «Bio C' Bon», «Botanic», «Artisans du Monde», «La Vie Claire», «Miss Terre Verte», «Epicierie Locavore des Bourroches» ; Quetigny : «L'Eau Vive», «La Vie Saine» ; Fontaine-les-Dijon : «Leclerc Bio» ; Semur-en-Auxois : «Au Coin Bio» ; 18 magasins «Gamm Vert» (rayon Produit du terroir et faits maison).

DISTRIBUTEURS PRIVÉS

Entreprises de distribution de paniers en circuit court :

«Le panier d'Yvan» (Vie Saine

<http://www.laviesaine.fr/>)

Paniers de légumes bio à la carte, livrés sur Dijon : MONALISA SARL «Les paniers de Léonard» (FOLLEA Jérôme-06 08 31 70 61)

Mise à jour 21/04/2018/ GC

Remerciements

M. A.J. à Saint-Sauveur

Bravo, une affaire rondement menée par l'équipe UFC que choisir de Dijon et en particulier au conseiller, qui a pris mon affaire à bras le corps, en expliquant comment il fallait procéder, quelle marche à suivre pour que, moi et ma famille, nous ne nous retrouvions pas dans une situation inextricable et dans une situation comptable ingérable. Nous vous en remercions et tenons à vous présenter toutes notre gratitude. Encore une fois, un grand merci au conseiller et à toute l'équipe,

bravo pour cet état d'esprit, pour cette réactivité, pour tout ce professionnalisme...

Merci, au plaisir de vous revoir.

Très Cordialement.

M^{me} R. GG

Cette année je suis heureuse de vous faire un don en remerciement car le 11 septembre 2017 ayant eu besoin d'UFC Que Choisir pour un chèque encaissé qui devait être détruit. Quatre jours après votre intervention la somme était revirée sur mon compte.



Je remercie les deux conseillers litiges qui m'ont aidé.

Cordialement.

M^{me} A.M. D. - Dijon

Je vous adresse ma réadhésion 2018, avec mes remerciements pour votre action, votre disponibilité, votre compétence, votre solidarité et votre accueil, en particulier au conseiller qui m'a apporté son aide.

NOS PERMANENCES*

DIJON - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 Dijon Cedex - Tél. 03 80 43 84 56.

Accueil secrétariat : du lundi au jeudi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

Le vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30.

Le samedi 10 h - 13 h.

Permanences litiges :

Elles sont tenues selon les domaines de 9 h à 12 h du mardi au vendredi matin inclus, le samedi de 10 h à 12 h 30, le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

LUNDI après-midi : Divers sauf domaines spécialisés + accès internet et téléphonie + construction et aménagement immobiliers.

MARDI matin : Internet + divers.

MERCREDI matin : Garanties + assurances.

MERCREDI après-midi : Banques - crédits - placements - internet + téléphonie + énergies + assurances + construction et aménagement immobiliers.

JEUDI après-midi : Logement - copropriété + professions juridiques + banques + impôts.

VENDREDI matin : Divers + internet.

SAMEDI : Divers - Automobiles.

AUXONNE (attention : 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois) de 16 h à 18 h 30 - Bâtiment des Halles, salle n° 2.

BEAUNE - le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Véroettes.

MONTBARD - les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

SEMUR-EN-AUXOIS - le 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel avenue du mail.

Les dossiers relatifs à des problèmes de Santé ou d'Environnement sont suivis par courrier, courriel et si nécessaire sur rendez-vous.

***Les horaires étant à certaines périodes susceptibles de modification n'hésitez pas à téléphoner avant de vous déplacer.**

*Pensez à renouveler
votre adhésion.*

*Vérifiez la date limite
de validation sur l'étiquette.*

VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or
2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON cedex
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Dispensé du timbrage
Distribué par la Poste
Déposé le 30-06-18

P

BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer - ré-adhérer

• ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") :	36,00 €
• RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") :	32,00 €
• COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de	36,00 €
• ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros)	6,00 €
• ADHÉSION (simple sans abonnement)	30,00 €
• RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement)	26,00 €
• En cas de litige frais de participation	9,00 €

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

E-mail

Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un **reçu fiscal** correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une **réduction d'impôt de 66 %** du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.